

COMPTÉ RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU JEUDI 09 NOVEMBRE à 20 HEURES  
SALLE MONTA (au village) 2000

Madame la Présidente salue l'assistance assez nombreuse.

Le quorum n'étant pas atteint, elle déclare ouverte l'assemblée générale extraordinaire à 20 h 10.

1°) RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT.

\* Le premier bulletin de liaison voit le jour en septembre 2000 et semble avoir été apprécié par un grand nombre. Félicitations écrites et verbales lui ayant été adressées, la Présidente rend hommage et remercie publiquement les adhérents qui participèrent à sa rédaction, sa mise en page, sa reproduction & sa diffusion.

\* Evolution du dossier de réhabilitation de certains espaces naturels, déposé en mairie par l'association en mai 1999. Point sur les travaux réalisés et suivi de ceux en attente de budget ou à l'étude.  
La Présidente redit l'attachement des Laxoviens aux secteurs verts, démontré par l'affluence dans les sentiers "Mi-les-Vignes" au milieu des jardins et vergers, pour accéder à la manifestation municipale en mai 2000.

\* Au travers d'exemples nationaux d'actualité, une mise en garde est lancée sur la sécurité des quartiers en contrebas du coteau. De plus en plus bétonné et goudronné, il se trouve dépouillé de la végétation qui retenait les fortes pluies d'orages. Actuellement, les vergers sur le coteau en forte déclivité, absorbent ce trop plein d'eau. Mais si on les supprimait au profit de l'urbanisation (puisque le P.O.S. le permet), qu'advierait-il ? Les bassins de rétention, situés en amont et en aval, n'évitent pas le danger dans la partie intermédiaire ... L'attention est attirée sur les leçons à tirer des avertissements lancés par les habitants des communes sinistrées que les responsables ont ignorés, voire méprisés.

\* Point sur l'action judiciaire en cours contre le nouveau Plan d'Occupation des Sols.

\* Nous ne pouvons laisser le silence de la résignation retomber sur l'opération immobilière décidée par la municipalité sur le terrain RATZEL (derrière l'église). Nous réprovoons la manière, la forme et le fond de ce projet en cours de réalisation. A Laxou, les dispositions du P.O.S. actuel permettent la construction sur toutes les zones naturelles !! raison de notre recours auprès du tribunal administratif (exposition d'un panneau photographique avec explications durant l'assemblée générale).

\* La Présidente confirme que l'ALPE est bien une association apolitique, même si elle compte des membres de toutes tendances. Et on ne peut que se réjouir de la belle unanimité des partis d'opposition à défendre l'environnement.

## 2°) RAPPORT FINANCIER.

Proposition d'augmenter la cotisation annuelle à 30,00 Frs. Certains membres, se référant à d'autres associations, suggèrent 50,00 Frs. Mise aux voix. A cette issue, il est décidé de la porter à 30,00 Frs (afin qu'elle soit accessible à tous) et que les personnes qui le désirent puissent verser davantage. Remerciements adressés aux nombreux adhérents qui ont fait preuve de générosité en l'an 2000.

Remise d'une carte de membre permanente à chaque cotisant, au moment du règlement.

Monsieur MATHIEU (trésorier) procède à la lecture des comptes.

- ADOPTION A L'UNANIMITE -

## 3°) QUESTIONS DIVERSES.

\* Madame BARTHELEMY suggère que les haies d'épineux, dont la plantation est prévue par les services techniques pour clôturer les parcelles communales réhabilitées dans le secteur "Mi-les-Vignes", ne soient pas trop hautes afin que les promeneurs puissent continuer d'admirer les jardins fleuris. Elle pense également écologique de laisser aux sentiers leur caractère de rusticité originelle.

\* M. DAIZE s'inquiète du sort de l'espace naturel "JARDINS VOIRIN", à l'ouest de la rue des Clos. → zones INAb et 1 NAb1 constructibles sous conditions, d'après le P.O.S. actuel. Il y a quelques années, un dossier a d'ailleurs été remis en mairie puis retiré par le promoteur car les contraintes financières étaient trop lourdes.  
Objectif de l'association : préserver cet espace.

\* Question sur le lotissement à venir, face au foyer de l'enfance, chemin des Aveugles. → bien que situé à proximité, ce secteur n'a pas les restrictions de celui de "Mi-les-Vignes". 13 pavillons seront donc édifiés sur l'ex terrain SIMONIN (maison à démolir) et à l'emplacement des entrepôts CHARDIN. La publicité de vente environnementale alléchante ne restera d'actualité qu'en classant la zone ouest en ND.

\* Que devient le Cénacle ?  
→ Monsieur MOYNE, présent, (4° adjoint : affaires économiques et emploi) répond qu'un dossier a été déposé en mairie qui l'a refusé. A suivre.

\* Un assistant fait remarquer que les escaliers d'un sentier, parallèle à la rue de la Forêt, deviennent dangereux. → nous nous rendrons sur place et, après vérification, nous adresserons un courrier aux services techniques municipaux pour signaler ce fait et demander d'y remédier.

Madame la Présidente lève la séance à 22 h 00 et invite l'assistance à participer au "pot de l'amitié".

Vice-Présidents, Trésorier,

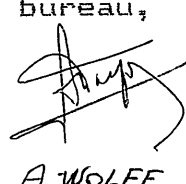
Commissaire  
aux comptes,

Membre du  
bureau,

Présidente &  
Secrétaire,



A. MARTINET



A. WOLFF

